

SITUATION SÉCHERESSE ALERTE RENFORCÉE USAGES NON ÉCONOMIQUES

En cas de prélèvement direct en cours d'eau, le matériel de pompage est sorti du cours d'eau pendant les périodes d'interdiction

Limitation des usages suivants

De 20h à 8h



Arrosage des jardins potagers

De 18h à 10h



Arrosage des terrains de compétition engazonnés

Interdiction des usages suivants



Lavage des véhicules sauf en station avec matériel haute pression ou système de recyclage de l'eau



Nettoyage des façades, toitures, trottoirs sauf collectivité ou professionnels



Alimentation des plans d'eau et biefs sauf hydroélectricité*



Remplissage et vidange des piscines privées**



Arrosage des pelouses



Arrosage des espaces verts ***



Arrosage des fleurs et massifs fleuris



Alimentation des fontaines en circuit ouvert

*ou sauf remise à niveau pour les piscicultures relevant du code de l'environnement équipées de moyens de ré-oxygénation de l'eau

** sauf remise à niveau ou sauf remplissage si chantier débuté avant les premières restrictions

*** sauf plantations d'arbres / arbustes plantés en pleine terre depuis - 2 ans, uniquement de 18h à 10h ou sauf flot de fraîcheur en milieu urbain dense uniquement de 20h à 8h



Possibilité de démarche d'adaptation individualisée aux mesures de restriction en flashant le QR code de gauche ou en cliquant ici

Retrouvez le détail des mesures prises pour l'ensemble des usages domestiques et professionnels en flashant le QR code de droite ou en cliquant ici

